



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est donné par Mme Danielle Gutierrez, assistante greffière, que le Règlement numéro PC-2840, divisant le territoire de la Ville de Pointe-Claire en districts électoraux a été adopté par le conseil municipal le 3 mai 2016.

La Commission de la représentation électorale du Québec a confirmé, en date du 10 août 2016, que ledit Règlement PC-2840 est conformes aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le présent règlement est disponible à l'hôtel de ville, au 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec), pour toutes les personnes intéressées d'en prendre connaissance.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Pointe-Claire ce 14<sup>e</sup> jour de septembre 2016.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE  
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given by Mrs. Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk, that By-law number PC-2840, dividing the territory of the City of Pointe-Claire in municipal electoral districts, has been adopted by the municipal Council on May 3, 2016.

The "Commission de la représentation électorale du Québec" has confirmed, on August 10, 2016, that said By-law complies with the requirements of the *Act respecting elections and referendums in municipalities*.

The present by-law is available at City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire (Quebec), for all interested parties to examine.

This By-law will come into force in accordance to the Law.

Given in Pointe-Claire this 14<sup>th</sup> day of September 2016.

Danielle Gutierrez  
Assistante greffière / Assistant City Clerk